



**HAL**  
open science

## Matière sociale - Chapitre 5 : Diversité des collectifs

Michel Grossetti

► **To cite this version:**

| Michel Grossetti. Matière sociale - Chapitre 5 : Diversité des collectifs. 2020. hal-02512115v1

**HAL Id: hal-02512115**

**<https://hal.science/hal-02512115v1>**

Preprint submitted on 19 Mar 2020 (v1), last revised 11 Jan 2021 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 5. Diversité des collectifs

### Résumé

Le cinquième chapitre de *Matière sociale. Esquisse d'une ontologie pour les sciences sociales* traite des classes sociales, des organisations, des familles, des nations, des communautés de toutes sortes ... L'examen des catégories utilisées par les sciences sociales pour désigner des groupements de personnes montre qu'il est possible de voir ces catégories comme des collectifs, mais ceux-ci varient considérablement. Ils varient d'abord dans leur extension en termes de masse et de durée. Ils peuvent regrouper deux personnes (voire même une seule si l'on raisonne en logique) ou plusieurs milliards, être très éphémères ou perdurer sur des siècles. Ils varient également sur le plan de leur explicitation et de leur institutionnalisation, depuis les mondes sociaux émergents jusqu'aux organisations formelles ou aux masses de personnes impliquées dans les grandes sphères d'activité instituées. Ils peuvent être définis de l'extérieur, rester analytiques, ou devenir explicites. Les collectifs structurent profondément les activités sociales en créant des zones d'homogénéité partielle des ressources, des ordres sociaux locaux. Ils ont des frontières, plus ou moins poreuses et fluctuantes, mais réelles. A travers les ressources spécifiques qu'elle procure ou impose, l'appartenance à un même collectif peut générer des formes spécifiques de confiance ou de défiance, une familiarité, dans tous les cas, cette appartenance influe sur les interactions et les relations.

\*

\* \*

Une famille, un groupe d'adolescents en vacances, les habitués d'un café, une foule se pressant dans une rue commerçante, les propriétaires et employés de l'un des commerces de cette rue, les spectateurs d'un match de football, les lecteurs d'un ouvrage, les chercheurs travaillant sur un même sujet, l'Education nationale française, une nation, les anglophones, l'humanité, tous peuvent être décrits comme des collectifs, au moins analytiques (la foule, les spectateurs), mais pour la plupart explicites.

Ces collectifs de toutes tailles et de toutes sortes sont des ensembles de personnes partageant des ressources.

Une famille est un entrelacs de liens biologiques, affectifs, juridiques, d'arrangements spécifiques, donnant aux différents membres des accès variables à certaines ressources (patrimoine, nom, soutien matériel ou affectif, devoirs envers les autres membres, etc.). Sa délimitation est à géométrie variable (centrage sur un couple et ses enfants, familles recomposées constituées de liens divers, élargissement à la parenté proche ou plus éloignée) et elle peut faire l'objet de discussions entre les membres. Au-delà des ressources spécifiques aux membres d'une famille particulière, il y a évidemment tout ce qui relève de l'« institution familiale » dans toute sa complexité et ses contradictions, prise en tension entre des modèles institués anciens et des références plus

individualistes, voire gestionnaires, une institution<sup>1</sup> auscultée en détail par les sociologues<sup>2</sup>. La famille est un collectif un peu particulier en ce qu'il est construit prioritairement sur des liens. Au fond, ce sont les liens qui sont « familiaux » : ascendants-descendants ; frères et sœurs ; cousins « germains » ; couple formalisé par le mariage ou tout autre accord juridique (le pacte de solidarité en France par exemple) ; etc. En tant que collectif, la famille est d'abord un certain assemblage de ces liens, qui peut d'ailleurs être perçu différemment par chacun des membres.

Un groupe d'adolescents ou de jeunes adultes se présente souvent comme une « nébuleuse » aux contours flous et flottants<sup>3</sup> de personnes qui se retrouvent dans certains lieux, certaines circonstances, parfois fréquentent les mêmes établissements scolaires, qui se situent quelque part entre le simple collectif analytique et des formes d'explicitation qui passent par les désignations parfois contradictoires attribuées par les membres. Les lieux, les heures, les histoires communes, les petites expressions langagières spécifiques sont les ressources partagées par les membres. C'est un peu la même chose avec les habitués d'un café, ensemble changeant mais comportant quelques « piliers » autour desquels s'organise une certaine vie collective à des heures données de la journée.

Une foule dans une rue commerçante n'a en commun qu'un lieu et un moment. On ne peut guère faire plus « analytique ». Ce collectif ne présente en soi guère d'intérêt sinon éventuellement pour les organismes en charge de réguler la circulation piétonne ou de gérer la sécurité. Qu'un événement survienne, et dans la période actuelle, ce qui vient malheureusement à l'esprit est plutôt un attentat qu'une autre chose, et la foule peut devenir un collectif plus explicite. C'est une idée très ancienne puisqu'on la trouve à la fin du XIXe siècle chez Simmel<sup>4</sup>, reprise plus tard par Célestin Bouglé et exprimée ainsi en 1925 : « Poserez-vous, pour être sûrs d'englober les différents échantillons des sociétés que vous avez aperçus, qu'une société existe partout où se trouvent des individus assemblés ? Cela dépend de ce qu'on entend par « assemblés ». Voulez-vous dire seulement des individus « juxtaposés », et par exemple, assis par hasard les uns à côté des autres dans une diligence ? Cette juxtaposition ne suffit pas à constituer une société. Si elle n'a rien changé à l'état d'esprit des individus, et que chacun d'eux continue de penser comme s'il était seul, alors la psychologie individuelle suffit à expliquer ce qui se passe en chacun d'eux ; la sociologie n'a rien à faire ici. Mais qu'un incident quelconque, l'apparition d'une escopette calabraise, ou simplement la vue d'une diligence rivale fasse battre les cœurs à l'unisson, tende les pensées vers une même fin, organise les activités, alors une société est née »<sup>5</sup>. Si l'on substitue l'expression « collectif explicite » à celui de « société », que Bouglé, comme Simmel, utilise pour désigner tout groupement humain, on obtient exactement l'idée du passage de l'analytique à l'explicite que je présente ici. La menace extérieure (l'escopette calabraise, un fusil ancien) est dans le langage utilisé ici une ressource (en l'occurrence évidemment une contrainte) commune qui s'ajoute au lieu et au moment et qui provoque l'émergence du collectif explicite. Le même raisonnement vaut à l'évidence pour les spectateurs d'un match.

Le petit commerce évoqué dans la liste d'exemples est une organisation économique, une entreprise (supposons pour simplifier le raisonnement qu'il s'agit d'un commerce indépendant et non d'un établissement de chaîne). Ce collectif est explicite, il est doté d'une « personnalité morale », d'un nom, de frontières, de règles formelles et informelles.

---

<sup>1</sup> L'« institution » familiale est un assemblage en tension et en évolution de références normatives, de règles juridiques, de spécialistes chargés de faire respecter ces règles, ou proposant de conseiller les personnes pour ce qui concerne leur famille. C'est donc un assemblage de ressources et de professionnels qui forme un cadre pour un ensemble d'activités.

<sup>2</sup> François de Singly, 2007, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin ; Jean-Hugues Déchaux, 2009, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte ; Martine Segalen, Agnès Martial, 2013, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin

<sup>3</sup> Claire Bidart et Didier Le Gall, 1996, « Les jeunes et leurs petits mondes. Relations, cercles sociaux, nébuleuses », *Cahiers de la MRSH*, Caen, n° 5, p. 57-76.

<sup>4</sup> Georg Simmel, 1898, « Comment les formes sociales se maintiennent », *L'Année Sociologique*, pp. 71.107.

<sup>5</sup> Célestin Bouglé, 1925, *Qu'est-ce que la sociologie ? La sociologie populaire et l'histoire. Les rapports de l'histoire et de la science sociale d'après Cournot. Théories sur la division du travail*, Paris, Félix Alcan, page 17 (version en ligne [http://classiques.uqac.ca/classiques/bougle\\_celestin/qu\\_est\\_ce\\_que\\_la\\_socio/la\\_socio.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/bougle_celestin/qu_est_ce_que_la_socio/la_socio.html)).

Les lecteurs d'un ouvrage forment un collectif analytique rassemblé par la connaissance de l'ouvrage (qui ouvre la possibilité d'échanger des avis à son sujet), qui devient rarement explicite, sauf dans le cas exceptionnel où se formerait un club des amateurs de cet ouvrage particulier<sup>6</sup>.

Les spécialistes d'un même sujet de recherche constituent un collectif qui peut se trouver dans des états variables d'explicitation, depuis la simple connexion implicite par ce sujet de personnes qui ne se connaissent pas ou très peu jusqu'à une communauté installée dotée d'un nom, de revues, de colloques réguliers, de sociétés savantes, dont les travaux sont enseignés dans les cursus universitaires. Je reviendrai plus tard sur ces collectifs plus ou moins institués, que les sociologues ont souvent désigné comme des « professions », « spécialités », « mondes sociaux » ou « champs » (entre autres), toutes dénominations qui suggèrent à la fois des groupements de personnes et des ensembles d'activités.

Avec l'Éducation Nationale, comme avec la famille, on retrouve la question des institutions. La différence est que je n'ai pas pris pour exemple une classe ou un établissement scolaire particulier mais un ensemble bien plus vaste que l'on peut délimiter de plusieurs façons : faut-il inclure les élèves ? leurs familles ? De quoi est composé ce vaste collectif ? Des bâtiments, des livres scolaires, des professeurs, des professionnels de diverses sortes, un ministère, des rectorats, des programmes scolaires, des sujets de débats (des enjeux), des méthodes d'enseignement ... Une myriade de ressources assemblées et formant système, c'est-à-dire entretenant des relations d'interdépendance. Ce grand collectif se subdivise en de multiples collectifs plus restreints (telle classe, telle discipline) et s'intègre lui-même dans des collectifs plus généraux, celui des personnes effectuant des activités d'enseignement partout dans le monde, la France comme nation organisant de façon spécifique cette activité. Si, comme dans l'exemple des spécialités scientifiques qui précède, les notions de « mondes » ou de « champ » ont été utilisées pour décrire ces collectifs, d'autres termes ont aussi mis en avant, comme « sphère d'activité » (l'éducation en général dans ce cas), « institution », « système » ou « sous-système ».

Je ne commenterai pas longuement l'exemple de la nation, qui fait l'objet d'une littérature considérable dans toutes les sciences sociales et mériterait évidemment des développements bien plus longs, sinon pour dire que l'on y retrouve bien sûr des personnes, dont certaines sont des représentants élus, d'autres des professionnels des diverses instances administratives, et des ressources de toutes sortes (drapeau, recettes de cuisine, références historiques, lois ...) formant plus ou moins système et que l'on peut désigner par le terme d'institution.

Enfin, l'humanité en tant que collectif explicite est une construction récente, en grande partie effectuée après la Seconde Guerre mondiale, avec ses ressources partagées (un génome, une planète), ses institutions (ONU, UNESCO, OMS, etc.) ses fondements cognitifs (l'unicité de l'espèce, les droits humains).

## Types de collectifs

L'intérêt de réunir tous ces cas autour de la notion de collectif est de procurer un repérage un peu général, de suggérer des commensurabilités au-delà des variations de taille, d'ancienneté, de généralité et d'institutionnalisation. Bien sûr, la notion de collectif est très insuffisante pour traiter certaines situations pour lesquels il faut des notions plus spécifiques. Parmi celles qui me sont venues à l'esprit au fil de cette énumération libre, je retiens surtout celles d'« organisation » et d'« institution », que j'ai eu l'occasion d'utiliser à diverses reprises et bien sûr les plus classiques « classes sociale » ainsi que les collectifs fondés sur le genre ou l'origine. Je traiterai de façon spécifique dans le chapitre 7 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02509694/document>) des « mondes sociaux », des « champs » et des « sphères d'activités » qui peuvent être vus comme des

---

<sup>6</sup> On a plus souvent affaire à des collectifs d'amateurs d'un auteur et de son œuvre prise dans son ensemble.

ensembles d'activités correspondant dans le plan des processus à ce que sont les collectifs dans celui des entités.

Toutes ces notions ouvrent évidemment sur des travaux et des débats qui méritent des spécialités entières des sciences sociales. La place limitée que je leur accorde ici n'est en rien l'expression d'un intérêt moindre, il s'explique seulement par le caractère particulier de l'exercice de réflexion ontologique qui fait l'objet de ce livre. J'essaie simplement de les situer par rapport à ce que j'ai défini jusqu'ici.

## **Organisations**

Si le terme d'« organisation » est ancien, c'est assez récemment (au cours du XXe siècle) que les sciences sociales ont commencé à l'utiliser de plus en plus couramment pour désigner des collectifs coordonnés, plus ou moins formalisés. Comme d'autres termes, on peut lui donner une extension très large ou plus restreinte. Pour ma part, j'ai tendance à le réserver à des collectifs explicites et formels (dont l'existence est reconnue juridiquement) : entreprises, associations, services administratifs, qui fonctionnent comme des « acteurs collectifs », autrement dit prennent des décisions, s'engagent dans des activités et des relations à partir desquelles on peut tracer des réseaux.

## **Les classes sociales**

Les classes sociales sont une catégorie d'analyse classique dans les sciences sociales, centrale évidemment dans la tradition marxiste, mais présente bien au-delà. La version marxiste traditionnelle met en scène l'opposition entre les propriétaires des moyens de production et les prolétaires, qui se définissent réciproquement dans des rapports économiques, les autres classes étant une déclinaison de ces deux pôles. Au fil des années, les sciences sociales ont proposé des variations de la notion de classe autour de l'idée consistant à rassembler des personnes qui partagent un certain nombre de conditions économiques (revenus, patrimoine, position dans la division du travail, type d'emploi, niveau d'études) sans forcément se trouver dans un rapport de dualité comme dans la version marxiste. Dans la plupart des cas, les classes sont définies par des observateurs, et sont donc des collectifs analytiques. Mais il arrive évidemment que des personnes se réfèrent à des appartenances de classe et qu'émerge, pour une période donnée, une « classe pour soi », un collectif explicite. La théorie de Marx comportait des intuitions très justes, mais je considère qu'elle a révélé au fil des années ses faiblesses : modèle de la valeur travail incapable de prendre en compte les variations de qualification et les évolutions technologiques ; conception téléologique de l'histoire ; absence d'anticipation de la différenciation interne de la classe des salariés. Le système économique s'est complexifié depuis les analyses de Marx, la propriété des moyens de production s'est diversifiée, le salariat s'est développé, les inégalités ont régressé à la suite des guerres mondiales et de la mise en place des systèmes de protection sociale. On a cru un moment que l'on allait vers une dilution des clivages de classes d'antan dans une énorme couche moyenne salariée. Cependant, les études sur les inégalités de revenus et de patrimoine ont montré qu'après des années de réduction, celles-ci avaient recommencé à croître après l'introduction de politiques néo-libérales et la suppression d'un certain nombre de dispositifs de régulation à la fin des années 1970<sup>7</sup>, faisant émerger une couche d'ultra-privilegiés représentant 1/100, voire 1/1000 de la population, pendant qu'une frange des salariés tendait à se retrouver en situation de pauvreté ou de chômage. Ces constats sur les inégalités ont encouragé la recrudescence des lectures du monde social qui privilégient la notion de classe, surtout dans les pays où il existe des nomenclatures fines des

---

<sup>7</sup> Le très beau livre de Thomas Piketty (*Le capital au XXIe siècle*) décrit parfaitement ce processus.

catégories professionnelles<sup>8</sup>. Je ne crois pas que la lecture en termes de classes sociales soit suffisante pour rendre compte de ces processus et de la complexification de la sphère économique. Elle a cependant le mérite de rappeler l'importance des inégalités et des rapports de domination. Dans la France contemporaine, ces derniers passent également, et peut-être d'abord, par les inégalités scolaires, qui restent très liées à l'origine sociale et sont corrélées à de multiples variations dans les activités, les ressources et les réseaux. Cependant, cette variable, comme celles qui concernent la catégorie professionnelle ou le revenu, n'« explique » jamais dans les modèles statistiques qu'une part minoritaire des variations. Je crois qu'il faut faire des classes sociales un usage prudent, ne pas tomber dans des réifications caricaturales, se rappeler que ces classes sont d'abord des constructions intellectuelles visant à résumer des configurations complexes de ressources.

### **« Communautés » d'origine**

Il en est un peu de même avec les collectifs définis par des observateurs ou par certains de ceux qui s'en disent membres à partir d'une origine commune supposée, qu'elle soit géographique, nationale ou « culturelle » : les juifs ; les personnes « issues de l'immigration » en général ; les marocains ; les sénégalais ; les wolofs ; les roumains ; les « roms » ; les « indigènes de la république » ; etc. Ce type de désignation pose évidemment le problème de la réification de catégories qui se fondent sur des ressources qui sont évidemment très loin de définir les personnes qui les partagent. Cela peut conduire à une illusion d'homogénéité qui est dangereuse aussi bien pour la compréhension des phénomènes mettant en jeu ces origines communes que, souvent, pour le bien-être des personnes concernées. L'approche par les ressources et les collectifs est un bon antidote à ces effets de réification. Elle ne pose aucun collectif explicite a priori et en définit une infinité d'analytiques. Elle permet donc de saisir comment le fait que des personnes soient concernées par certaines ressources communes peut être utilisé par des « entrepreneurs de collectifs » pour faire émerger des collectifs explicites, que ces entrepreneurs soient eux-mêmes membres du collectif ou qu'ils agissent de l'extérieur. On voit très bien comment des administrations peuvent produire des catégories plus ou moins stigmatisantes ou bienveillantes concernant des « publics » objets de politiques diverses, comment des chercheurs (notamment les anthropologues) peuvent tenter de résumer des comportements similaires et des solidarités sociales par une communauté d'origine (les « ethnies » africaines, souvent autant ou plus construites au départ par le colonisateur et ses experts que par les personnes concernées), comment des personnes concernées par les catégorisations peuvent s'efforcer de les transformer, les redéfinir, retourner le stigmaté.

### **Cycles de vie, générations**

Tous ceux qui ont l'habitude d'analyser des données quantifiées d'enquête, réalisées par des chercheurs ou des administrations, savent que l'âge est corrélé avec beaucoup de variations dans les activités et les ressources. Ils savent également qu'il est un indicateur d'au moins trois types différents de phénomènes sociaux qu'il est parfois difficile de séparer analytiquement. Le premier est le vieillissement physiologique : peu de sportifs de haut niveau passé quarante ans ; peu de grossesses à soixante ans ; accroissement des problèmes de santé avec le grand âge ; etc. Le deuxième est le cycle de vie. Des conventions sociales mouvantes et toujours discutées découpent les parcours de vie en cycles : enfance ; jeunesse ; âge adulte ; vieillesse ; etc. Les cycles de vie

---

<sup>8</sup> Je remercie ma collègue sociologue Valentine Hélaridot pour m'avoir suggéré cette idée d'un effet des mesures des inégalités sur la popularité des lectures en termes de classes sociales.

correspondent à des partages d'expériences et de ressources<sup>9</sup> qui donnent lieu à des constructions analytiques et parfois des revendications collectives. Le troisième type de phénomène est la génération. Les évolutions du monde social et les événements historiques massifs sous la source d'expériences partagées<sup>10</sup> qui peuvent fonder également des désignations analytiques<sup>11</sup> ou des sentiments d'appartenance, plus rarement des collectifs explicites. Les sciences sociales ont récemment commencé à conceptualiser l'analyse par générations<sup>12</sup>.

### **La question du genre**

Les genres se construisent sur la base de ressources diverses, irréductibles à leur part physiologique. Sur la base de ces ressources on peut construire des collectifs analytiques ou explicites, dans des jeux évidemment très contradictoires entre catégorisations externes et revendications « communautaires ». Il est clair que les deux genres qui ont longtemps constitué la base de la catégorie (que les sciences sociales nommaient « sexe ») sont de plus en plus remplacés par une diversité résultant des combinaisons possibles des ressources qui fondent les « identités de genre ». Les rapports de genre constituent une question majeure pour les sciences sociales et bien sûr pour le monde social en général. L'approche présentée ici permet de traiter cette question sans postuler une catégorisation unique, sans « ontologiser » les genres socialement reconnus pour une période donnée, en mais sans nier non plus la présence de ressources différentes (entre autres d'ordre biologique et physiologique), dans la construction sociale des genres.

### **L'intersectionnalité**

Les classes sociales, l'origine, le cycle de vie, le genre sont des thèmes classiques des sciences sociales, surtout lorsque l'on cherche à étudier les effets de domination ou de stigmatisation et les inégalités sociales. L'articulation des effets de l'appartenance à des collectifs analytiques ou explicites dominés est souvent désignée par le terme « intersectionnalité ». L'approche présentée ici ne postule pas de déterminisme de l'une ou l'autre des catégorisations de classe, d'âge, de genre ou d'origine (on pourrait ajouter l'orientation sexuelle) qu'elle considère comme des constructions, analytiques ou politiques, se fondant sur des partages de ressources multiples. La recherche de robustesse et de généralité implique de ne pas réifier des catégorisations : une ontologie robuste ne peut être que « constructiviste ». Elle se prête donc bien à des études sur l'intersectionnalité. Pour le dire autrement, la « structure sociale » que ces catégories permettent de décrire peut intégrer toutes ces dimensions, qui se présentent concrètement aux personnes comme des paquets de ressources plus ou moins accessibles, contraignantes, stables ou en évolution.

---

<sup>9</sup> Avec tous les cas intéressants de décalage dans les attentes collectives relativement à certains événements biographiques, comme par exemple les parentalités tardives (Marc Bessin et Hervé Levilain, 2012, *Parents après 40 ans*, Paris, Autrement, Mutations).

<sup>10</sup> Par exemple, les français qui sont âgés de plus de 80 ans en 2018 ont effectué leur scolarité dans une période où les bacheliers étaient peu nombreux, ont été jeunes au moment de la guerre d'Algérie, ont connu l'arrivée des premiers ordinateurs, etc.

<sup>11</sup> Parfois farfelues comme les générations « Y » ou « Z » imaginées par des journalistes.

<sup>12</sup> Didier Demazière, 2004, « Les générations comme catégorie d'analyse », *Temporalités : revues de sciences sociales et Humaines*, Guyancourt : Laboratoire Printemps, Revues.org, 2004, pp.1 - 5.

## Trois ordres des collectifs explicites

Une des caractéristiques des collectifs explicites est de comporter des ressources de coordination qui tendent à générer des formes internes d'ordre qui peuvent entrer en tension avec les logiques des membres, qu'elles soient individuelles ou liées à d'autres collectifs. Peut-on déceler des caractéristiques génériques de ces formes d'ordre ? Les études sur les organisations ont démontré depuis longtemps que celles-ci ne se réduisent pas à une répartition formelle des tâches et des positions de subordination. À côté de l'organigramme formel il existe toujours un « organigramme informel ». Même dans des organisations « collégiales » où règne en principe une égalité formelle entre les membres, au moins pour une partie d'entre eux, il existe des formes d'ordre. Dans son étude déjà citée sur un cabinet d'avocats d'affaires, Emmanuel Lazega distingue deux types de situations de pouvoir, l'une qui se fonde sur la performance individuelle (les avocats qui font de gros chiffres d'affaire) et un autre qui repose plutôt sur la capacité à prendre en charge les intérêts collectifs (ceux à qui l'on fait confiance pour gérer le collectif pour le bien commun)<sup>13</sup>. Il est probable qu'une telle articulation de deux types d'ordre se retrouve dans beaucoup d'organisations. Le premier ordre, que l'on peut désigner comme « **polarisé** » émerge d'une compétition-coopération entre les membres dans les échanges avec l'extérieur (ici les clients), autour d'une valeur de performance. Le deuxième ordre, « **délibératif** », est un accord entre les membres qui émerge des interactions pour générer une sorte de hiérarchie de prestige interne, décisif dans les délibérations collectives. Il existe probablement au moins un autre type d'ordre, « **d'équilibre** », qui correspond à la division interne des tâches et aux associations qui se créent entre les membres, selon une logique d'harmonie. Prenons l'exemple d'une équipe de football. Lors des matchs, face à l'adversaire, c'est la logique de performance qui est dominante<sup>14</sup>, les joueurs jouent ensemble mais sont également en compétition les uns avec les autres, la situation de match se combine avec les choix tactiques décidées en amont pour générer un ordonnancement, définir des rôles, orienter les conduites. Auparavant, il faut choisir les joueurs pour ce match à venir : quel arrière gauche avec quel milieu gauche ? Quelle association pour les arrières centraux, pour les avants ? On cherche les meilleures complémentarités, la plus grande harmonie d'ensemble possible. Entre les matchs il y a des réunions pour faire le bilan du dernier match et décider de la tactique à adopter pour le suivant. La logique de décision collective fait prévaloir la hiérarchie de prestige dans les délibérations. Une équipe de football est une organisation explicite, avec des décisions internes, où la compétition entre les membres est toujours en tension avec une coopération et une complémentarité qui doit en principe primer. Mais le même raisonnement peut s'appliquer à des collectifs moins explicites, les participants d'un monde de l'art par exemple. Lorsqu'ils sont en compétition vis-à-vis du public, des critiques ou des intermédiaires (les galeristes pour les plasticiens par exemple), les artistes s'ordonnent les uns par rapport aux autres dans une hiérarchie émergente, assortie éventuellement d'une différenciation plus qualitative entre des pratiques peu comparables. Cette hiérarchie est produite par l'interaction avec un extérieur du monde restreint des artistes. Un autre ordre émerge des interactions des artistes entre eux, qui définissent des proximités, des regroupements en courants ou « écoles », mais également s'accordent plus ou moins sur l'« essence » de leur art et génèrent une autre hiérarchie, interne, qui valorise certains participants moins connus à l'extérieur mais respectés en interne pour leur « pureté » relativement à cette « essence », des « artistes pour artistes »<sup>15</sup>. Enfin, les artistes, et d'autres participants de leur « monde », peuvent également entrer dans des logiques délibératives, décerner des prix et des distinctions, s'appuyant sur des hiérarchies de prestige et les produisant en retour.

---

<sup>13</sup> Emmanuel Lazega, *The collegial phenomenon*, op. cit.

<sup>14</sup> Même si les connaisseurs de ce jeu savent qu'il y a également sur le terrain une division des tâches entre les joueurs qui organisent le jeu et ceux qui sont là pour marquer des buts...

<sup>15</sup> Dans son étude des musiciens de Jazz, Howard Becker a bien décrit la figure des « musiciens pour musiciens » (voir son ouvrage classique *Outsiders*).



Ces trois logiques d'ordonnement se combinent toujours plus ou moins dans les situations concrètes, avec beaucoup de cas où l'une d'entre elles se trouve momentanément dominante, et des collectifs qui peuvent se trouver dominés dans la durée par l'une ou l'autre de ces logiques<sup>16</sup>. De ce point de vue, les hiérarchies multiples émergeant des interactions ne sont pas incompatibles avec l'idée d'un « champ » structuré autour d'un « capital » spécifique. On peut les voir comme une façon de diffracter la notion de capital et de mettre plus l'accent sur les interactions et les processus, tout en conservant l'idée d'une possibilité de stabilisation des équilibres (et en l'occurrence des hiérarchies ou des formes non hiérarchiques d'organisation). Le « champ » serait alors une configuration possible, dans laquelle les hiérarchies se superposent et se stabilisent, et où dominant les enjeux d'ordonnement interne (l'ordre d'équilibre) et les effets de domination qu'ils peuvent entraîner.

Les trois types d'ordre décrits ici sont transversaux aux six logiques d'activités définies dans le deuxième chapitre. Par exemple un ordre polarisé (par exemple entre des entreprises par rapport à des clients) peut donner lieu à une logique de stabilité lorsque les positions sont stables, une logique entrepreneuriale lorsque certains participants s'efforcent de modifier leur position, de résignation lorsqu'ils renoncent à agir sur celles-ci, de survie s'ils s'ajustent au jour le jour pour préserver cette position, d'urgence si des changements rapides en cours les invitent à agir, d'exploration quand ils examinent la possibilité de créer de nouvelles positions sans trop savoir ce que sont ces possibilités. Le même exercice pourrait être fait sur l'ordre délibératif ou l'ordre d'équilibre.

Les logiques d'ordonnement s'ancrent évidemment dans les réseaux internes aux collectifs, mais également dans les réseaux externes qui les traversent. Elles sont portées par des personnes qui s'en font les représentants et s'efforcent de faire prévaloir celle qui leur convient le mieux. Qu'ils s'appuient sur des hiérarchies formelles ou soient seulement émergents, les ordres internes des collectifs sont en tension permanente avec les logiques des personnes qui peuvent s'appuyer sur les relations interpersonnelles ou sur leur appartenance à d'autres collectifs pour résister à ces ordres. Un collectif est toujours menacé de se dissoudre (s'encaster toujours plus) dans un simple réseau de personnes, une collection de collectifs plus petits plus ou moins conflictuels entre eux, ou encore dans un collectif plus vaste. Les logiques d'ordre et les efforts de ceux qui les promeuvent équilibrent ces tendances centrifuges pour procurer aux collectifs une certaine autonomie (un découplage).

## **Relations des collectifs**

Les collectifs de toutes tailles sont en relation.

### **Rapports sociaux**

Souvent, les collectifs se définissent les uns par rapport aux autres comme par exemple les classes sociales dans la conception marxiste, les collectifs définis par le genre, les parents et les enfants, ou les « minorités » définies par, et par rapport à, une « majorité » supposée. Ces relations entre collectifs sont pour l'essentiel l'agrégation de myriades d'interactions entre des personnes se référant aux ressources qui fondent les collectifs. Chaque interaction contribue à maintenir ou faire évoluer les équilibres entre les collectifs.

---

<sup>16</sup> Les (rares) connaisseurs auront peut-être reconnu les trois types de « disciplines » définies par Harrison White (interface, conseil, arène) que j'ai très librement transposés ici en considérant qu'ils ne caractérisent pas en soi un collectif, mais plutôt des situations traversées par le collectif ce qui fait qu'elles se combinent au sein du collectif, générant des ordres partiels qui peuvent parfois être contradictoires entre eux.

Mais les relations entre collectifs ne sont pas seulement des effets agrégés, ils prennent également la forme d'accords explicites, éventuellement transcrits dans des lois comme par exemple les obligations réciproques des employeurs et des employés ou les droits et devoirs des parents et des enfants. Ces relations sont des équilibres plus ou moins stabilisés pour une période donnée qui prennent la forme de rapports sociaux, c'est-à-dire de ressources de coordination, simplement cognitives ou matérialisées sous la forme de textes juridiques et d'instruments.

Dans le cas des organisations formelles, les relations peuvent être explicites, reposer par exemple sur des contrats ou des accords écrits qui engagent chacune des organisations vis-à-vis des autres. Elles peuvent également dériver de l'existence de relations interpersonnelles entre des personnes appartenant à des collectifs différents.

### **Entre les personnes et les collectifs**

Les personnes sont liées de différentes manières aux collectifs. Pour les collectifs analytiques, il suffit qu'une personne ait un lien avec les ressources qui fondent la définition du collectif. Pour les collectifs explicites les situations sont plus diverses. Une personne peut se considérer, et être considérée par d'autres, comme membre, avec toutes les distorsions, tensions, négociations ou conflits sur la définition de cette affiliation. Avec également des différences dans l'accès aux ressources spécifiques du collectif.

J'ai évoqué dans le troisième chapitre les travaux de Serge Paugam sur les liens sociaux et l'intégration. Dans le vocabulaire utilisé ici, il s'agit des liens entre des personnes et un collectif (essentiellement une société nationale dans la réflexion de cet auteur). Il est clair que ces liens passent par toutes les ressources de coordination qui explicitent le collectif et définissent les conditions d'inclusion au sein de celui-ci ainsi que les droits et devoirs associés à cette inclusion. Ces ressources correspondent à ce que Paugam nomme les liens de citoyenneté dans le cas d'une nation. Tout collectif explicite comprend une forme de « citoyenneté » spécifique plus ou moins précise et explicite. Les liens entre une personne et un collectif dont elle se considère comme membre peuvent également inclure par ce que cet auteur appelle les liens de filiation. Si la filiation est souvent un critère d'inclusion explicite dans une nation, elle est également de façon plus implicite une source d'inclusion dans des classes sociales ou des groupes définis par une origine géographique. Les relations interpersonnelles (les liens d'affinité élective de Paugam) avec des personnes elles-mêmes membres ou non de ce collectif contribuent aussi au lien entre une personne et un collectif. Enfin, des rapports sociaux issus de la division des tâches au sein du collectif (les liens « organiques » de Paugam) sont très importants pour certains collectifs (les organisations par exemple), moins pour d'autres. Serge Paugam définit des formes d'intégration (assurée, incertaine, laborieuse, disqualifiante) que l'on peut voir comme des modalités possibles de la résultante de ces liens multiples.

On pourrait également transposer en partie au lien entre une personne et un collectif les critères utilisés par Mark Granovetter pour définir la force des liens entre les personnes. La fréquence des échanges correspondrait à celle des activités de la personne qui impliquent le collectif : une personne est d'autant plus liée à un collectif que celui-ci est présent dans ses activités. L'importance des services réciproques peut également s'évaluer : qu'est-ce que le collectif apporte à la personne ? Qu'est-ce que celle-ci lui apporte en retour ? La transposition est évidemment plus difficile pour l'« intimité » de Granovetter. Une approximation possible serait l'amplitude des informations sur le collectif dont la personne dispose et celle des informations dont le collectif en tant que tel (quels que soient les personnes qui le représentent) dispose sur la personne. Certaines administrations peuvent ainsi avoir une connaissance très « intime » de certains administrés ... L'« intensité émotionnelle » est également complexe à transposer. S'il est clair qu'une personne peut se sentir ou se déclarer attachée affectivement à un collectif, la réciproque est moins facile à définir. On peut cependant établir des cas où de nombreux membres du collectif sont ou se disent attachés

à une personne, ou, pour des collectifs de grande taille, plutôt à un personnage, au sens d'un paquet de ressources de coordination représentant la personne (le personnage public d'un homme politique ou d'un artiste par exemple).

Dans les deux perspectives (celle de Paugam sur l'intégration sociale et celle de la transposition des composants de la force du lien de Granovetter), on dispose d'une évaluation de l'intensité du lien, considérée comme favorable à la personne pour la première, sans considération de ce type pour la seconde. Il va de soi que l'on peut complexifier l'analyse en examinant séparément les composants du lien dont certains peuvent avoir une intensité forte et d'autres non.

On peut également faire intervenir la symétrie : certaines personnes sont très engagées relativement à des collectifs qui ne leur font guère de place (cas de l'intégration « fragilisée » de Paugam, dans laquelle des personnes à la recherche d'une intégration jugée souhaitable éprouvent des difficultés en matière professionnelle, familiale ou de citoyenneté et en conçoivent de la frustration), d'autres font peu de cas d'un collectif qui leur accorde pourtant beaucoup d'importance (pour rester au niveau des nations, tel personnage célèbre et adulé dans son pays d'origine mais choisissant de vivre et payer des impôts dans un autre pays).

De la même façon, on peut transposer l'idée d'homophilie en considérant les similarités ou dissimilarités de caractéristiques entre la personne et les autres membres du collectif. Cela met en jeu évidemment le degré d'homogénéité sociale de celui-ci, qui peut varier considérablement, du groupe de pairs à l'organisation très hiérarchisée. On peut aussi mobiliser tous les apports des analyses de réseaux sur les positions structurelles, le lien entre une personne et un collectif étant influencé par la position de la personne au sein du réseau interne du collectif.

Enfin, ce lien est pris en tension dans des processus d'encastrement et de découplage. Certains collectifs très totalisants (une communauté monastique par exemple) définissent très précisément les rôles et les positions de leurs membres qui en sont très fortement, voire totalement, dépendants. La personne individuelle en est alors réduite à n'être qu'un composant du collectif qui définit plus ou moins complètement son identité sociale. La personne y est presque totalement encadrée. D'autres collectifs apparaissent au contraire peu contraignants pour leurs membres (une association fréquentée sporadiquement par exemple). Ceux-ci sont engagés dans de multiples autres relations ou collectifs et leur identité sociale est faiblement influencée par ce collectif particulier, relativement auquel ils sont donc fortement découplés. L'intégration définie par Paugam peut aussi être vue comme un encastrement, et à ce titre elle n'est pas nécessairement considérée comme favorable pour la personne : tout dépend du collectif considéré et des membres dont il est question. Réciproquement, le découplage, de la personne, qui peut être vu comme l'affirmation d'une autonomie, peut dans certains cas correspondre à une disqualification mortifère.

Cette rapide exploration des possibles montre que la question du lien entre une personne et un collectif dont elle se considère comme membre est éminemment complexe et mériterait des études plus systématiques.

Mais les collectifs sont aussi liés à des personnes qui ne s'en considèrent pas comme membres : l'expert-comptable d'une entreprise ; tel notable politique qui reste lié à la collectivité qu'il a un temps dirigée ; un auteur et un club de lecteurs de ses œuvres ; etc. Si la personne est dans un registre formel vis-à-vis du collectif (l'expert-comptable par exemple), au fond tout se passe comme si elle était un collectif individuel (une monade) insérée dans un réseau de collectifs (dans le cas du comptable, un « acteur économique » lié à des clients et fournisseurs). Sinon, elle est liée simplement à des membres de l'organisation et on se trouve alors dans une situation d'encastrement des organisations dans les réseaux de relations interpersonnelles.

### **Entre collectifs explicites**

Dans le troisième chapitre, j'avais défini les relations entre personnes de la façon suivante : « Une connaissance et un engagement réciproques fondés sur des interactions débouchant sur des

formes spécifiques de confiance entre les personnes impliquées ». Pour adapter cette définition aux collectifs, il faut procéder à quelques aménagements. Analytiquement, il est difficile d'appliquer l'idée de confiance au niveau des liens dyadiques entre des collectifs, même si certains de leurs membres font des efforts pour la construire (par exemple une entreprise sous-traitante vis-à-vis d'un donneur d'ordres). La notion de connaissance est elle aussi difficile à transposer du niveau des personnes à celui des organisations. Il serait certainement possible de définir une connaissance de l'organisation relativement à une autre organisation soit par la matérialisation de cette connaissance sur des supports partageables, soit par le fait que tous les membres de l'organisation partagent une connaissance sans que celle-ci soit matérialisée sous une forme ou une autre. Dans ce deuxième cas de figure, en l'absence de support matériel donnant potentiellement à tous les membres l'accès à cette connaissance, il subsiste toujours une ambiguïté entre les deux niveaux : la connaissance de l'entreprise comme collectif peut n'être que l'addition des connaissances des personnes sans que celles-ci en ait discuté entre elles. La transposition est encore plus difficile pour l'engagement. Un engagement formel, passant par des dispositifs juridiques (contrat entre entreprises, traités entre états, conventions écrites en administrations) correspond bien à ce que l'on imagine pour une relation entre organisations formelles : les dispositifs juridiques engagent l'organisation en tant que collectif explicite, quelle que soit sa composition et les relations de ses membres. En revanche, en l'absence de ces dispositifs, un engagement fondé uniquement sur celui des personnes pose à nouveau le problème du niveau d'action considéré. On peut imaginer un engagement discuté entre les membres et porté par un représentant, mais il ne concernerait pas automatiquement de nouveaux membres. Il me semble donc plus prudent de considérer qu'il existe une relation directe entre des collectifs explicites seulement lorsqu'il existe des supports matériels et juridiques à l'engagement réciproque, ce que l'on peut désigner comme un engagement formel. « Un engagement formel réciproque » me paraît être une définition acceptable.

Au-delà de ces liens formels, il y a évidemment tous les cas où il existe des liens entre des personnes appartenant à des collectifs différents. Par ces personnes, des informations ou d'autres types de ressources peuvent circuler entre les collectifs. Cela crée de fait des canaux que l'on peut traiter par approximation comme des relations. C'est ce que font par exemple les auteurs travaillant sur les intersections entre les conseils d'administration des entreprises<sup>17</sup>. Même si cette approximation pose beaucoup de problèmes d'interprétation, elle est extrêmement utile pour faire apparaître des structures de pouvoir au sein du monde des grands groupes industriels. Mais je pense qu'il est nécessaire de distinguer ces liens des relations formelles définies plus haut. Ces liens passant par des personnes mettent en jeu des effets d'encastrement des organisations relativement aux réseaux de relations interpersonnelles. Ils sont toujours pris en tension entre les logiques des personnes et celles des organisations. Je propose de les appeler « liens d'encastrement ».

## Variations

Quatre idées pour s'y retrouver dans la jungle des collectifs enchevêtrés :

1) La notion générique de collectif correspond à la partie commune de notions classiques des sciences sociales comme celles d'organisation, de classe sociale ou de groupe.

2) Les relations entre les personnes et les collectifs prennent des formes variées depuis la simple appartenance jusqu'à la situation dans laquelle la personne est elle-même vue comme un

---

<sup>17</sup> Ces liens sont généralement désignés par le terme anglais "interlocks" (Mark S Mizruchi, 1996, "What Do Interlocks Do? An Analysis, Critique, and Assessment of Research on Interlocking Directorates", *Annual Review of Sociology*, Vol. 22, pp. 271-298). En France, voir les travaux de Catherine Comet, Jean Finez et François-Xavier Dudouet (« Patrons du CAC 40 » in Pierre-Marie Chauvin, Michel Grossetti, Pierre-Paul Zalio (dir.), *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, Paris, Presses de Science Po, pp.431-447

collectif (une monade), en passant par le cas plus ambigu où elle a des liens avec certains membres du collectif.

3) Une relation entre deux collectifs est un engagement réciproque formalisé.

4) Les collectifs explicites sont structurés par des ressources de coordination spécifiques qui forment la base de trois types d'ordres internes, présents dans des répartitions variables : la polarisation par rapport à un extérieur ; la délibération interne et l'équilibre entre les participants.

L'examen des catégories utilisées par les sciences sociales pour désigner des groupements de personnes montre qu'il est possible de voir ces catégories comme des collectifs, mais ceux-ci varient considérablement. Ils varient d'abord dans leur extension en termes de masse et de durée. Ils peuvent regrouper deux personnes (voire même une seule si l'on raisonne en logique) ou plusieurs milliards, être très éphémères ou perdurer sur des siècles. Ils varient également sur le plan de leur explicitation et de leur institutionnalisation, depuis les mondes sociaux émergents jusqu'aux organisations formelles ou aux masses de personnes impliquées dans les grandes sphères d'activité instituées. Ils peuvent être définis de l'extérieur, rester analytiques, ou devenir explicites. Les collectifs structurent profondément les activités sociales en créant des zones d'homogénéité partielle des ressources, des ordres sociaux locaux. Ils ont des frontières, plus ou moins poreuses et fluctuantes, mais réelles. À travers les ressources spécifiques qu'elle procure ou impose, l'appartenance à un même collectif peut générer des formes spécifiques de confiance ou de défiance, une familiarité, dans tous les cas, cette appartenance influe sur les interactions et les relations.

Les collectifs sont des assemblages de personnes et de ressources, donc d'entités. Ces entités sont situées dans l'espace physique, ce qui justifie de s'intéresser à la question très importante pour les sciences sociales de la « matière spatiale », qui fait l'objet du prochain chapitre (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02510894/document>).